

Proposition de corrigé pour l'épreuve d'histoire 2025 du concours Sciences Po en terminale

Introduction

Entre 1958 et 1962, la France passe de la IV^e à la Ve République dans un contexte de crise politique et de guerre d'Algérie. Le général de Gaulle profite de cette situation pour mettre en place un nouveau régime où le pouvoir présidentiel est nettement renforcé. On peut se demander dans quel contexte et selon quelle configuration politique il a réussi à imposer cette montée en puissance du chef de l'État.

On montrera d'abord que la crise de la IV^e République et le retour de de Gaulle en 1958 permettent la mise en place d'un exécutif fort, puis on verra comment, en 1962, il consolide encore ce pouvoir présidentiel grâce à la réforme du mode d'élection du président.

I. 1958 : une crise de régime qui permet un renforcement de l'exécutif

La IV^e République est marquée par une instabilité gouvernementale chronique et par l'enlisement de la guerre d'Algérie à partir de 1954. En mai 1958, la crise s'aggrave avec la révolte des partisans de l'Algérie française à Alger, qui réclament le retour du général de Gaulle, figure prestigieuse de la Résistance. Dans ce contexte, beaucoup de responsables politiques le voient comme le seul capable de rétablir l'ordre et de sauver les institutions.

De Gaulle accepte de revenir au pouvoir à condition de pouvoir changer la Constitution. Le référendum du 28 septembre 1958 porte sur l'adoption de la Constitution de la Ve République, qui renforce très nettement le rôle du président de la République (arbitre des institutions, pouvoirs propres, possibilité de recourir au référendum, article 16, etc.). L'affiche du Parti communiste français (document 1), qui appelle à voter « non » en dénonçant un « pouvoir personnel », montre que certains craignent déjà que ce nouveau texte ne donne trop de pouvoir au chef de l'État. Malgré ces critiques, la Constitution est largement approuvée, ce qui donne une forte légitimité à de Gaulle et à son projet présidentiel.

II. Une configuration politique favorable au Général : légitimité, majorité et usage du référendum

Une fois la Ve République instaurée, de Gaulle est élu président de la République par un collège électoral en 1959, ce qui lui donne une première légitimité institutionnelle. Il

s'appuie également sur une large majorité parlementaire, ce qui limite les risques de blocage entre gouvernement et Assemblée. Cette configuration politique lui permet de gouverner avec autorité et de s'appuyer sur les nouvelles institutions qu'il a lui-même inspirées.

De Gaulle utilise aussi le référendum comme un instrument politique central. En 1961 et 1962, il organise des référendums liés à la question algérienne, ce qui renforce encore sa relation directe avec le peuple. Le recours au référendum renforce le caractère « plébiscitaire » du régime, c'est-à-dire l'idée que le président tire sa force d'un lien direct avec les électeurs plus qu'avec le Parlement. Cette pratique inquiète ses opposants, qui y voient une dérive vers le « pouvoir personnel » déjà dénoncé par les communistes en 1958.

III. 1962 : la réforme du suffrage universel direct, étape décisive du renforcement présidentiel

En 1962, de Gaulle va encore plus loin en proposant que le président de la République soit élu au suffrage universel direct. Il décide de passer par un référendum (octobre 1962), et non par la procédure de révision constitutionnelle classique, ce que beaucoup de juristes et de responsables politiques jugent contestable. Le document 2, tiré de l'allocution de Gaston Monnerville, président du Sénat, illustre les critiques : il accuse de Gaulle de « prendre » un droit qu'il n'a pas et de menacer l'équilibre des pouvoirs.

Monnerville dénonce le risque de « pouvoir personnel, omnipotent, incontrôlable », car le président, irresponsable devant le Parlement, disposerait en plus du droit de dissolution contre une Assemblée également élue au suffrage universel. Il évoque la possibilité d'un retour à une forme de « bonapartisme éclairé », c'est-à-dire un régime où un homme fort domine la vie politique tout en s'appuyant sur le vote populaire. Malgré ces critiques, le référendum de 1962 est approuvé, et l'élection du président au suffrage universel direct est mise en place, consacrant définitivement la centralité du chef de l'État dans les institutions de la Ve République.

Conclusion

Entre 1958 et 1962, dans un contexte de crise de régime et de guerre d'Algérie, le général de Gaulle parvient à instaurer une nouvelle Constitution qui renforce fortement le pouvoir présidentiel et à s'appuyer sur une configuration politique favorable (légitimité personnelle, majorité parlementaire, recours au référendum). La réforme de 1962, instaurant l'élection du président au suffrage universel direct, marque l'aboutissement de ce processus et nourrit les critiques d'un « pouvoir personnel » et d'un risque de dérive bonapartiste, comme le montrent l'affiche du PCF et le discours de Gaston Monnerville.